



Proposition de rectification complémentaire

Par **Mamiki**, le **23/05/2016** à **19:29**

Bonjour, rnJ'ai reçu une demande d'information (754SD), datée du 21 octobre 2015, sollicitant des précisions s'agissant de l'impôt sur le revenu 2012, 2013 et 2014. rnJ'ai procédé au dépôt en main propre du dossier de réponse complet (127 pages) le jeudi 19 novembre 2015. rnJ'ai reçu une proposition de rectification (2120-SD), datée du 21 décembre 2015, relative à l'impôt sur le revenu 2012, 2013 et 2014 et aboutissant à des dégrèvements sur les 3 années (erreur sur des Scellier) **non chiffrés**. rnJ'ai également reçu une nouvelle demande de renseignements complémentaires (754-SD), datée du 21 décembre 2015, et portant sur la plus-value concernant la vente de la SAS que nous possédions avec mon mari (50% chacun). J'ai, en 2013 pour les revenus de 2012, déclaré une exonération pour départ en retraite dans les 2 ans. Il s'avère que nous n'avons pu liquider notre retraite dans ce délai. rnPar courrier du 20 janvier, j'ai adressé nos notifications de retraite au centre des impôts. rnJe reçois, datée du 19/05/2016 une "**proposition de rectification complémentaire à la proposition de rectification du 21/12/2015**" (2120-SD) qui comporte, cette fois, un redressement. rnDans la mesure où les dégrèvements précédents n'ont pas été chiffrés, je suis en difficulté pour vérifier les calculs de l'inspecteur... Puis-je demander à ce que tout le contrôle soit chiffré ? rnPar ailleurs, autre chose me tracasse : s'agit-il bien d'une seule procédure ou de deux procédures artificiellement jointes auquel cas le redressement pour 2012 serait hors délai ? rnMerci d'avance.